L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 124. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 17 FEVRIER 1829. Vol. II.

Conditions.—L'ABEILLE parait tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui desireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à quelques la feuille à ceux qui ne feraient pas connaitre leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent *six escalins* pour la première fois, et *trois* escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque ligne, *payable d'avance*, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

LOTERIE de l'Eglise catholique de Baton-Rouge, autorisée par la Législature d'Etat de la Louisiane.

troisieme classe pour 1829.

Le tirage aura lieu le Samedi 21 fevrier 1829.

GROS LOTS.

$6,000. 3,000. 2,000. 1,000. 1,500. 1,246. 6 de 500 6 de 300. 6 de 100. & 6,900 d'une moindre valeur.

Prix des Billets.

Entiers $4. Demis 2 00, quarts 1 p. Paquets de 9 billets, garantis ne pas tirer moins de 16 piastres, 35 piastres ; demis et quarts en proportion.

Les billets se vendront 3 piastres 20 c. prix du prospectus, jusqu'au 15 février 1829, au bureau des administrateurs, au coin des rues de Chartres et Bienville No. 63. J. VIGNAUX. 12 Janv

LES Nos. 20, 9, 18, 10, sortis Samedi dernier, 24 du courant, du tirage de la Loterie de l'Eglise Catholique de St. Martin, ont fait gagner les lots suivans :

9 20 18—$6000
9 18 10 1000
18 20 10 500
10 9 20 500

10. 18—Un grand nombre de lots de 50 piastres &c.

☞ Tous ces lots ont été payés au Bureau du Directeur, à des particuliers de cette ville.

31 janv. J. B. FAGET.

LOTERIE De l'Eglise Catholique

DE ST.-MARTINVILLE—Le tirage de cette Lote ie est renvoyé au Samedi 7 Mars prochain. 7 février

13, 27, 8, 30,

SONT les numéros sortis le 4, dans la *Loterie de l'Eglise Catholique des Natchitoches.*

Combinaison 27 8 30 Un Lot de $1000
" 8 16 30 " 100
" 30 8 2 " 100
" 8 12 30 " 100
" 22 30 8 " 100

Ont été vendu au bureau ci dessus. Les possesseurs peuvent recevoir du comptant à vue en s'adressant à

7 f. BEARDSLEE.

CHAPEAUX de Castor supérieurs à tout ceux arrivés précédemment à vendre en gros et en détail par le soussigné.

10 Janv. E. DEBERGUE.

AVIS AUX PLANTEURS.

Urbain Planché et Co.

AU coin des rues Paydras et de la Nouvelle Levee, faubourg Ste. Marie, chez Ruben Bush & Clark, offrent leurs services au public, pour le courtage, dans toutes ses branches. Ils ont en ce moment à vendre 250 Esclaves de choix, nouvellement arrivés de la Virginie.

Aussi, 26 chevaux de tire, à vendre ou à échanger pour du sucre. 10 fév.

AVIS AUX AMATEURS DE WALS.

MR. E. BERTUS informe le public que pouvant disposer de ses après midi, il fera de 4 heures à 6 du soir, l'ouverture d'une classe pour la Wals seulement les personnes qui desireront l'apprendre pourront s'adresser chez lui rue St. Louis, entre Bourbon et Dauphine.

15 janv.

100,000 WARRANTED SPANISH SEGARS (part of which are spotted) of the first quality, in whole, half, and quarter boxes containing some 300 others 500) in a box—are offered for sale to lots to suit purchasers.

Also—some very superior Havana PRESERVES in box and jars. Apply at the *Hotel des Etrangers*, corner of Chartres and St. Peter streets. Feb 2.

FOR PHILADELPHIA.

The new brig BARCLAY, can take about 300 bals or the bulk thereof, for freight of which, apply to Capt. Clark on board, or to LINCOLN & GREEN.

Feb 4

Nord-Amerique.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire LOUISIANA, capt. Price, Le 22 d'Octobre.

Le navire TALMA, capt Marshall. Le 8 de Novembre.

Le navire KENTUCKY, capt Rathbone Le 22 de Novembre.

Le navire ILLINOIS, capt Waterman, Le 8 de Décembre.

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler, Le 22 de Decembre.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est les 1er. et 15 de chaque mois.

15 oct *Foster & Hutton.*

LOTERIE DE

LARESCHE.

AVIS.—Les personnes qui ont pris des Billets dans ma Loterie sont prévenues que le tirage se fera Samedi 14 du courant, au Café de Mr. Davis, à onze heures précises du matin. Ceux qui n'ont pas payé leur Billet à la Banque sont invités à le retirer à mon domicile, rue St. Claude, No. 112.

5 fév.—3 LARESCHE.

LE soussigné offre à vendre dans son magasin, rue Royale, N°. 271, un assortiment de Chapeaux de paille simple et double, à l'usage des habitans, ainsi qu'un assortiment de Marchandises Sèches, Drap, Quincaille, Parfumerie, Meubles d'ébénisterie de la premiere qualité, Cigarres de la Havane par caisses et demi caisses &c. &c. le tout à des prix moderés.

21 janv—3 m C. GUENARD.

GLACES.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages de N. York, un assortiment de Glaces du dernier goût, qu'il offre à vendre dans son magasin de meubles rue de Chartres, entre les rues St. Louis et Toulouse, No. 146

18 janv. J. ROUSSEAU, *ébéniste.*

[illegible] rue Bourbon, nouvellement bâtiment de cette ville, a l'honneur de prévenir le public, qu'au premier Février prochain il va transporter son établissement rue d'Orléans, en face le Théâtre et à côté de Mr. Matossy.

Le restaurant sera tenu à l'instar de Paris, la carte sur laquelle le prix des mets sera coté, sera chaque jour variée, en gibier, poissons, volaille de toute espèce et viande de boucherie de la première qualité, ainsi que [illegible] de toute nature.

Les personnes qui voudront bien honorer de leur présence seront à même de juger la qualité de sa cuisine.

Il entreprend les repas de commande, de quelque genre que ce soit.

Il continuera toujours à servir en ville et le tout au plus juste prix.

NOTA.—Il tient aussi un dépôt de gelée de groseilles de la Havane. 28 janv

CENT milliers de Cigares espagnols, de première qualité, dont une partie moucheté, en quarts et en demi-caisses de 500 ou de 540, à vendre par lots ; la quantité garantie dans chaque caisse ; aussi, un parti de confitures en boites et en pots. S'adresser à l'Hôtel des Etrangers, coin de Chartres et St. Pierre.

2 février—4

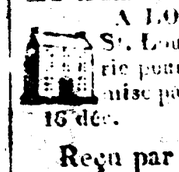

A LOUER.—Au coin des rues St. Louis et du Bassin. Une Ecurie pour deux chevaux avec une remise pour un cabriolet. Pour

16 déc. LE RICHE.

Reçu par le navire Crescent, VENANT du Havre, et à vendre par Mme. Vve. Dupas, en signure des rues de Chartres et Toulouse :

Roniers uniques ou Napoléons,
Ditto tricolores,
Orangers naine,
Fruits conservés en bouteilles,
Sardines à l'huile et au beurre,
Pâtés de lièvre, Truffes.

3 Janvier—4 Vve. DUPAS.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du premier District Judiciaire.

P. F. Boucher, vs. ses créanciers—No. 8157

ATTENDU que P. T. Boucher, un débiteur insolvable a ce jourd'hui présenté sa pétition à la Cour du premier District Judiciaire, en conformité à "l'acte pour secourir les débiteurs insolvables en état d'arrestation, pour élargir les limites de la prison publique, et pour d'autres objets" et à l'effet d'obtenir le bénéfice dudit acte ;—Il est par ces présentes donné avis aux créanciers du dit pétitionnaire, et ils sont par ces présentes cités à comparaître par devant ladite Cour Lundi 9 Février prochain, à l'effet de déduire les raisons, s'ils en ont aucune, pourquoi ladite demande dudit pétitionnaire ne lui serait point accordée, et lui-même déchargé de l'emprisonnement. Par ordre de l'hon. Joshua Lewis, juge de ladite Cour.

Fait au greffe le 15 Janvier 1829.

17 janv—2fs. L. LEWIS, greffier.

A VENDRE

LA jouissance pour 11 ans, d'un ou de deux lots désignés sous les Nos. 18 et 19, situés rues Bienville, de la Douane et du Canal. Sur le No 18, il y a une maison composée de quatre appartements, cabinets, galerie, etc. et sur les deux se trouvent établis deux jardins en bon rapport.

Dec. Jan 1829. S'adresser sur les lieux.

LOTERIE

De l'Eglise Catholique de Saint-Martinville.

SECONDE CLASSE POUR 1829.

Autorisée par la Législature de cet Etat.

Le Tirage aura lieu le Samedi 7 Mars.

—PROSPECTUS—

1	lot de	$7,000	$7,000
1	" "	6,000	6,000
1	" "	5,460	5,460
1	" "	4,000	4,000
1	" "	3,600	3,600
1	" "	2,500	2,500
6	" "	1,000	6,000
12	" "	300	3,600
156	" "	80	12,480
790	" "	10	7,900
8000	" "	5	39,000
8,700	Lots		$97,440
15,600	Billets blancs.		
24,300	Billets.		

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 2,6 avec deux et 7,80 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour terminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux : et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à $7,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numeros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui suit respectivement, comme suit :

No. 1, 2 et 3 6,000
" 2, 1 et 3 5,460
" 3, 1 et 2 4,000
" 3, 2 et 1 2,500

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, et les trois suivans 2, 3 et 4, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 1,000

Tous les autres billets au nombre de 12 ayant trois des numéros sortis, dans quelque ordre ce soit, auront droit à 300

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à 80

Tous les autres billets, au nombre de 790, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à 10

Les 7890 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à 5

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les mises seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la deduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N° 146.

Prix des Billets.

Entiers $5, demis 2 50, quarts 1 25.

27 Janv. J. B. FAGET.—*Directeur*

Enseignes en lettres transparentes blanches et de différentes couleurs.

A l'adresse ci dessous, on exécute des enseignes de ce genre, au goût des amateurs, en lettres pleines transparentes ou enjolivées, avec des bordures qui correspondent au fond. Les peintures sont très éclatantes, et le goût de ces enseignes est tout-à fait nouveau et d'un bel effet. Elles conviennent particulièrement aux cafés, aux bureaux de loterie, aux cabarets, &c. Pour plus amples informations, et pour voir des échantillons, s'adresser rue des Chartres, No. 111, entre Conti et St. Louis.

Nota.—Le peintre qui exécute ces enseignes devant quitter cette ville très incessamment, il est nécessaire que les personnes qui désirent l'employer fassent quelque diligence. 26 janv.

AVIS.

ATTENDU qu'une pétition a été adressée par les héritiers et l'administrateur de la succession de John H. Johnson, demandant que l'obligation souscrite le vingt-troisième jour d'Août 1815, par ledit John H Johnson comme Juge de Paroisse pour l'ancienne Paroisse de Feliciana, conjointement avec Robert Young et F. A. Browder, cautions, fut levee et annullée.

Avis est donné à toutes les personnes que cela peut intéresser, d'avoir à presenter, dans quatre-vingt dix jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles lesdits engagemens ne seraient pas annullés et les hypothèques légales qui en résultent ne seraient pas levées et éteintes.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon sceau, ce troisième jour de Janvier mil huit cent vingt-neuf et dans la cinquante troisième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

P. DERBIGNY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur.

GEORGE A. WAGGAMAN,
Secrétaire d'Etat.

20 janvier—1m

94 Dry Hides for sale by D. G. DORIUS & C., Royal street, No. 108.

aug. 15

COUR DE PAROISSE de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, 10 Février 1829.—Présent l'honorable James Pitot.

Francisco Macias contre ses créanciers. } Vus et enregistrés la pétition et l'affidavit pour cette affaire, la Cour ordonne qu'une réunion des créanciers dudit Francisco Macias ait lieu en l'office de Joseph Arnaud Esq. notaire public, le vingt troisième jour de Février courant, pour délibérer sur l'objet de ladite pétition ; et que jusqu'à cette époque toute poursuite contre la personne et les propriétés dudit Macias soit suspendue.—Je certifie que la copie ci-dessus est conforme. Th. KENNEDY, greffier.

12 fév.

Vente par le Marshal.

Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans.

contre L'EMPLACEMENT N°. un, dans l'Ilet N°. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. deux, dans l'Ilet N°. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. un, dans l'Ilet N° trente-six, faubourg Lacourse, dont propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. deux, dans l'Ilet N°. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. sept, dans l'Ilet N°. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. un, dans l'Ilet N°. soixante-neuf, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. cinq dans l'Ilet N°. 74, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. six, dans l'Ilet N°. soixante-quatorze, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. sept, dans l'Ilet N°. soixante-quatorze, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. quatre, dans l'Ilet, No. quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement No. dix, dans l'Ilet No. quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement No sept, dans l'Ilet No. treize, faubourg Annonciation, dont le propriétaire est inconnu.

EN vertu de divers writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge [illegible] de la Cour de Cité, de la Nlle. Orléans, et rendus dans les poursuites ci-dessus, j'exposerai en vente le Lundi seize du jour de Mars 1829, à midi, à la Bourse, au Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, les emplacemens ci-dessus énumérés, saisis pour satisfaire aux jugemens rendus dans les dites affaires, conformément aux dispositions d'un acte intitulé "Acte pour déterminer la manière dont pourront [illegible] les terrains et autres portions de terre situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et dont les propriétaires ne résident pas dans ladite ville, pour [illegible] de nos paiements de taxes ou d'autres sommes dues à la Corporation" approuvé le 18 Mars 1828.

11 déc L. DAUNOY, Marshal.

Vente par le Marshal.

Le Maire, les Aldermen et habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans, un Emplacement No. 1, dans l'Ilet No. 58, du faubourg Annonciation.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge associé, j'exposerai en vente le 25 Février 1829, à midi, au café de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, un Emplacement vacant No. 1, dans l'Ilet No. 58 du faubourg Annonciation, saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

24 nov Marshal

Vente par le Marshall.

Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, *contre* Un emplacement N°. 7 dans l'Ilet No. 10 du faubourg Lacourse.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. F. Grima, juge de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Mercredi 25 Février 1829, à midi, au café de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, un Emplacement vacant, No. 7 dans l'Ilet No. 10 du faubourg La Course—saisi dans l'affaire ci-dessus.

25 nov L. DAUNOY, Marshal

J. GAUTHIAC Coiffeur, arrivant de Paris, a l'honneur de prévenir les dames et messieurs, qu'il apporte un assortiment de Postiches et cheveux très nouveaux ; en Perruques, Méthaliques et Toupets, Nattes, Touffes et Grecques indispensables dans les coiffures nouvelles et très faciles pour se coiffer soi-même ; Plumes et Fleurs, etc.

Les dames qui désireront se faire coiffer voudront bien faire leurs demandes à l'avance en s'adressant à l'Hôtel de la Marine, rue de la Levée où il réside provisoirement. 21 Jan.—6

CHAPEAUX.

NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire *Dewitt Clinton*, et les autres derniers arrivages, un grand assortiment de *chapeaux* de différentes qualités et des dernières modes, provenant de leur manufacture à New York, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail à prix modérés.

LE soussigné offre à vendre les articles suivans : 34 caisses Sucre blanc de la Havane ; 30 boucauds et 8 sacs café vert fin et gros grain, dit Jamaïque, en débarquement de la goëlette Hunter ; 88 demi barils Sardines de Galice pressés, en débarquement du brick Orléan.

12 fév. SERAPHIN CUCULLU.

UN Elève en pharmacie bien recommandé, trouvera à s'employer en s'adressant au bureau de cette feuille. 30 janv.

DEMANDE.

ON désirerait avoir une négresse cuisinière, pour un très-petit ménage. S'adresser au bureau de cette feuille. 14 fév.

AVIS est donné par le présent que le soussigné a été dûment nommé curateur des biens de feu William H. Hays, décédé. En conséquence, toutes les personnes ayant des réclamations contre le dit défunt, ou contre ses biens, sont averties de se présenter de suite pour le règlement ; et toutes celles qui doivent [illegible] cession sont priées de remplir leurs engagemens dans le plus bref délai. JUSTIN WILLIAMS.

14 février.—5f.

V. R. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants en débarquement des navires Henry-Astor et Roxelane, de Bordeaux :

Eau-de-vie en pipes 4ème. preuve (Dupuy),
Vin rouge en barriques divers crus,
Vinaigre blanc 1ère. qualité,
Vin blanc de Graves, haut Sauterne et haut Barsac, en fûts et cons,
Vin blanc en caisses, haut Barsac et haut Sauterne,
Do. do. 1ères. Graves par caisses de 24 bouteilles,
Vin rouge en caisses, Chateau-Margaux, St. Julien &c.
Do. do. Grand Larose, Leoville, Chateau Lafitte par caisses de 12 bouteilles et 24 bouteilles,
Vivres conservés, tels que Sardines crues, au beurre et à l'huile, Framboises, Cerises, Fraises, Abricots, Coings &c.
Fruits à l'eau-de-vie, Saucissons de Lyon,
Prunes par 10,00 de caisse,
Liqueurs par caisses de 12 bouteilles,
Fil à voile par pelottes de 10 à 20 à la liv.
Fil à seine par echeveaux,
Fil de Rennes blanc, fin,
Lignes de pêche,
Serrures fines de 4, 5, 6, 7 et 3 pouces et autres ferrements

De plus, en magasin—Vin de Champagne mousseux, 1ère. qualité de 1825, et divers autres articles. 21 nov

ATTENDU que Charles André Cenay, shériff de la paroisse St. Jacques, s'est adressé à moi, à l'effet d'obtenir la main levée des hypothèques générales qui existent contre lui, et Michel Gaudet, Jérome Gaudet, Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, ses cautions, résultant des divers engagemens souscrits par lui comme principal obligé, et les susdits, comme cautions solidaires, savoir :

1°. Quatre engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 13 Juillet 1820, envers Jacques Villere, gouverneur de cet Etat et ses successeurs, par Cenay comme principal obligé et Michel Gaudet et Jérome Gaudet, comme cautions.

2°. Deux engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 14 Mars 1821, envers Thomas Boling Robertson, gouverneur de cet Etat et ses successeurs, par Cenay, comme principal obligé et Jérome Gaudet et Michel Bergeron, comme cautions.

3°. Quatre engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits les deux premiers le 21 Mai 1822, les deux autres le 2 Juin 1825, envers Thomas Boling Robertson, gouverneur de cet Etat, et ses successeurs, par Cenay, comme principal obligé, et Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, comme cautions.

4°. Quatre engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits les deux premiers le 19 Février 1824, envers T. B. Robertson, les deux autres le 26 Février 1825 envers Henry Johnson, gouverneur de cet Etat et ses successeurs, par Cenay, comme principal obligé, et Jérome Gaudet et Michel Bergeron, comme cautions.

5°. Sept engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits, l'un le 5 Juin 1826, deux le 4 Septembre 1826, deux le 7 Mars 1827, et les deux derniers, le 29 Janvier 1828, par Cenay, comme principal obligé, et Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, comme cautions envers Henry Johnson, gouverneur de cet Etat et ses successeurs.

Tous lesquels susdits engagemens avaient été fournis pour garantir la fidèle exécution par le susdit Charles André Cenay, des devoirs de shériff et de collecteur des taxes, de la paroisse St. Jacques.

Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées d'avoir à présenter dans quatre-vingt-dix jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles les dits engagemens ne seraient pas annullés, et les hypothèques légales qui en résultent ne seraient pas levées et éteintes.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon sceau, ce treize Décembre mil huit cent vingt-huit, dans la cinquante troisième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

H. JOHNSON
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le gouverneur : P. DERBIGNY,
15 déc. Secrétaire d'Etat.

A VENDRE.—Une maîtresse bien connue, avec ses deux enfans quarterons, dont une fille de 9 ans et un garçon de 4 ans ; ladite maîtresse sachant bien faire la cuisine, blanchir, un peu coudre et repasser, parlant anglais et français, depuis plus de 15 ans dans le pays, bon sujet et garantie. On donnera des facilités pour le payement. S'adresser au bureau de cette feuille 24 nov

AVIS.—Le soussigné vient de recevoir de New York, un superbe assortiment d'arbres fruitiers consistant en Pêchers, Abricotiers, Amandiers, Pruniers et Vignes des meilleures espèces connues, qu'il vendra à des prix très modérés à son établissement du faubourg Lacourse. J. B. ADUM. [15 janv.]